



HAL
open science

2ème Partie: Les perspectives de recherche en comptabilité et en finance dans les entreprises du secteur viti-vinicole en France

Henri Koulayom

► **To cite this version:**

Henri Koulayom. 2ème Partie: Les perspectives de recherche en comptabilité et en finance dans les entreprises du secteur viti-vinicole en France. La Revue du Financier, 2009, No 178-179 (p. 129-153.), pp.rfc8. hal-01149036

HAL Id: hal-01149036

<https://auf.hal.science/hal-01149036>

Submitted on 11 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les perspectives de recherche en comptabilité et en finance dans les entreprises du secteur vitivinicole en France



Henri Koulayom
Professeur de Finance à BEM,
CEREBEM
Doctorat Sciences de Gestion
Dauphine
Responsable Département
PGO- Finance - Comptabilité -
Droit
henri.koulayom@bem.edu

Considérant les secteurs économiques couvrant la filière du vin, ce papier cherche à mettre en évidence la logique des travaux de recherche ayant pour but de développer des connaissances théoriques et pratiques relatives aux différents acteurs (producteurs, négociants, financiers) dans les domaines de la comptabilité et de la finance. Pour ce faire, un recensement des grandes problématiques et un bilan des principales publications dans le contexte français sont faits au travers de différentes sources bibliographiques en les décomposant suivant les grands paradigmes de recherche comptables et financières. En tout état de cause, les résultats impliquent d'appliquer aux entreprises de cette filière des outils et méthodes renouvelés et d'envisager un programme de recherche cohérent spécifique.

Mots clés : Secteur vitivinicole, comptabilité, finance,

Considering the economic sectors covering the wine industry, this paper aims to highlight the logic of the research tasks, by having for goal the objective to develop theoretical and practical knowledge relative to the various actors (producers, traders, financiers) in the fields of accountancy and finance.

With this intention, a census of the issues and an assessment of the principal publications in France are made through various bibliographical sources by breaking them up according to the research paradigms in accountancy and finance. Hence, the results imply to apply to the companies of this sector, the renewed tools and methods and to consider a specific coherent research program.

Keywords: Wine sector, accounting, finance.

Introduction

L'objectif de ce papier est d'évaluer les grands questionnements de la recherche dans le domaine de la finance et de la comptabilité relatifs au secteur vitivinicole¹, de présenter une revue de la littérature qui reprend les principales références dans un contexte français. C'est aussi l'occasion d'identifier et de proposer des pistes de recherche qui permettraient d'améliorer nos connaissances dans un environnement très réglementé² qui connaît actuellement de profondes mutations et ouvertures publiques après avoir ardemment connu *une culture de gestion souterraine et secrète*.

La production mondiale de vin en 2005 est de 248 millions d'hectolitres avec 48,1 millions d'hectolitres pour la France qui arrive en deuxième position après l'Italie et devant l'Espagne (Source : Vitispère/AFP/Quid 2006). Avec environ 6,72 milliards d'euros pour le secteur vins et spiritueux (dont près de 5,17 milliards d'euros pour les seuls vins), le secteur du vin est le premier solde positif du commerce extérieur agro-alimentaire français, devant les céréales et les oléo protéagineux (3,9 milliards d'euros) en 2006 et ce, avec un chiffre d'affaires d'environ 15 milliards d'euros (Source : Viniflor, 2007)³. Cette filière est déterminante pour l'économie de nombreuses régions ; ces dernières contribuant également à développer une économie de tourisme et de gastronomie⁴. Outre les emplois directs, il faut compter avec l'ensemble de la filière vin (producteur, intermédiaire, embouteilleur, grossiste, importateur, distributeur, commerçant de détail, restaurateur, etc.)⁵.

D'après l'office VINIFLOR (2007, p.2), le nombre d'entreprises de négoce de vins ayant un chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros est de 848 (y compris 510 sociétés anonymes du négoce et 338 entreprises coopératives) ; elles emploient environ 32.000 salariés permanents (y compris 23.000 dans les sociétés anonymes du négoce). Il y a lieu d'ajouter aux 5 300 cavistes (y compris 4.640 cavistes indépendants), les emplois liés aux secteurs de la distribution alimentaire et à la restauration qui concernent le vin⁶.

¹ Le vin est le produit résultant exclusivement de la fermentation du raisin frais ou du jus de raisin frais (Source : Loi du 1 août 1905, complétée par le décret du 19 août 1921). La vigne est une plante pérenne dont le cycle de vie est assez long et estimé entre 25 et 40 ans.

² La France a une législation très rigoureuse (déclaration des plantations, de l'arrachage de vignes et de la superficie, de l'encépagement et de la production après les vendanges) complétée par des règlements communautaires en matière vitivinicole (voir RC 1493/1999) ; ces règlements précisant que les états membres peuvent imposer des conditions plus restrictives (voir loi du 28 avril 1816 relative au contrôle et sur le transport des vins et alcools, loi du 1 août 1905 sur les traitements et la répression des fraudes complétée par le décret du 19 août 1921), décret-loi du 30 juillet 1935 sur les appellations d'origine contrôlées (AOC), décret du 19 décembre 1949 sur les vins délimités de qualité supérieure (VDQS), etc.

³ Les vins font partie des 5 premiers produits les plus exportés par la France en 2002 derrière l'automobile, l'aviation, l'industrie pharmaceutique et les circuits intégrés (Source : Direction Générale du Commerce Extérieur, 2002).

⁴ Les régions viticoles de France sont : l'Alsace, le Beaujolais, le Bordelais, la Bourgogne, la Champagne, les Charentes, la Corse, le Jura, le Languedoc-Roussillon, la Provence, la Savoie, le Sud-Ouest, la Vallée de la Loire, la Vallée du Rhône ; les vins de Languedoc venaient en première position suivis par les vins de Bordeaux. Au total, le vignoble français couvre 872 000 hectares et 2,7 % des surfaces agricoles du pays.

⁵ D'après le recensement général agricole 2000, le secteur viticole emploie 240.300 actifs agricoles répartis de la manière suivante :

- 124 000 chefs d'exploitation ;
- 64 300 actifs familiaux ;
- 52 000 salariés permanents.

Ces activités pèsent lourd soit un total de près de 18 % des actifs travaillant dans les secteurs de l'agriculture.

⁶ 70.000 exploitants viticoles ont vinifié en 2000 tout ou partie de production en cave coopérative soit environ 45% de la production nationale (SCEES 2002).

*LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE EN COMPTABILITE ET EN FINANCE DANS LES ENTREPRISES DU
SECTEUR VITIVINICOLE EN FRANCE*

Les enjeux économiques dans cette filière sur fond de crise économique, justifient un besoin de plus en plus grand des chefs d'entreprise de disposer d'outils comptables et financiers susceptibles d'accroître la capacité de survie mais aussi la compétitivité de leurs entreprises. Force est de constater pourtant que les travaux de chercheurs ne sont pas légions dans ce domaine, dans la mesure où sa spécificité ne permet pas toujours de généraliser les conclusions de travaux généraux.

L'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin, à l'image d'autres centres de recherche français de cette envergure, a engagé un grand programme de recherche qui se positionne à la croisée de nombreuses disciplines telles que l'agronomie, l'écophysiologie, la microbiologie, l'épidémiologie, les études de populations, la chimie, la biologie moléculaire, la cytologie, les analyses biomédicales, les études statistiques, etc. Sur ces principaux axes de recherche proposés (Source : ISVV- www.isvv.fr), la finance et la comptabilité n'apparaissent pas explicitement. Il y a lieu de les rapprocher aux axes 5 et 6 qui reprennent largement les problématiques des disciplines économiques (stratégies d'entreprises, concurrence, comportement du consommateur, statut du producteur, avantages compétitifs, commercialisation, économie de l'innovation, etc.) concernant :

- l'amélioration de l'efficacité économique de la filière vitivinicole ;
- le développement des dimensions juridiques, culturelles et économiques de la filière vitivinicole.

Plus généralement, peu importe le type de produit (vins tranquilles, vins mousseux, vins pétillants), cette différenciation du secteur vitivinicole s'exprime de manière interne par la complexité introduite par la diversité des statuts des différentes structures organisationnelles en présence, qu'il s'agisse de domaines propriétaires ou de négociants en vin. Suivant la nomenclature NAF de l'INSEE, chaque type d'organisation correspond à un code⁷ :

- code 52.2J pour le commerce de détail de boissons ;
- code 51.3J pour le commerce de gros de boissons ;
- code 01.1G pour la viticulture (y compris la production de raisins de table et de raisins de cuve) ;
- code 15.9G pour la vinification (y compris la production de vins de différentes catégories –vins de table, vins de pays, VDQS, AOC, etc.) ;
- code J pour les activités financières.

Dans tous les cas, qu'ils soient managers, actionnaires, investisseurs boursiers, salariés, institutions financières, associations professionnelles ou collectivités locales, tous les acteurs de la filière se posent de nombreuses questions aussi bien comptables que financières. A la base de ces questionnements se trouvent les impacts d'une plus grande concurrence⁸ liée à la mondialisation de l'économie, au développement des marchés financiers internationaux, aux mutations de la demande, aux lois contre l'alcoolisme, au développement des partenariats, à l'exigence de réglementations financières supranationales, à la prééminence de pratiques de la bonne gouvernance des exploitations viticoles, etc.

La première partie de ce travail a pour but d'identifier les enjeux et les interrogations à caractère financier et comptable des entités vitivinicoles, tout en ouvrant des pistes de

⁷ Il s'agit de la nomenclature NAF rév. 1, 2003.

⁸ De nombreux pays exercent une forte pression concurrentielle e à savoir l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Argentine, le Chili, etc. Voir OIV (2008). L'OIV (Organisation internationale de la vigne et du vin qui est une organisation intergouvernementale composée aujourd'hui de 44 Etats membres.

recherche à partir des principaux paradigmes⁹ des deux disciplines qui sont revus et commentés. Dans la deuxième partie, une présentation de travaux descriptifs et théoriques, que l'on peut encore compter sur le bout des doigts, précise les différentes contributions comptables et financières de chercheurs et de professionnels. Dans ce registre, il apparaît que les experts comptables, dans leurs régions respectives, connus pour être "des sortes de confidents" par leurs pratiques, connaissent bien le fonctionnement de la gestion financière de ces entités¹⁰.

I - Les principaux axes de recherche et les questionnements théoriques

La prise en compte de la compétition mondiale, en même temps que les profondes évolutions aux niveaux comptable et financier justifient donc un peu plus le fait que des chercheurs se proposent d'identifier des axes de recherche dans le but d'améliorer les pratiques dans les secteurs du vin qu'il s'agisse d'activités agricoles stricto sensu que d'industries agroalimentaires. Le schéma 1 met en évidence les grands thèmes de la comptabilité et de la finance liés à cette donne. Les questions épistémologiques¹¹ attachées à ces deux disciplines ont fait l'objet de nombreux développements depuis plusieurs décennies notamment dans les pays anglo-saxons. Dans ce papier, l'interrogation consiste à voir dans quelle mesure peut-on élargir ces questions posées de manière générale à un secteur particulier étant entendu que "les savoirs de gestion doivent s'ouvrir à de nouvelles démarches ou poursuivre dans de nouvelles voies de recherche qui son succinctement présentées en ce qui concerne les domaines comptable et financier"¹².

En comptabilité on distingue deux blocs : comptabilité financière et comptabilité de gestion. La comptabilité de gestion ambitionne la mise en œuvre d'outils de pilotage et d'analyse des coûts pour améliorer les performances de l'entreprise vitivinicole. Par des approches à la fois positives et inductives d'une part, et d'autre part normatives et déductives, les travaux en comptabilité financière conduisent à élaborer et à adapter des normes susceptibles d'éclairer l'entreprise vitivinicole, notamment par rapport aux parties prenantes de l'entreprise. Les travaux en finance rentrent quant à eux dans des corpus élaborés qui sont liés la question des performances financières et aux marchés financiers¹³ ; l'analyse et les méthodologies de diagnostics financiers se plaçant entre les problématiques situant la croisée des chemins entre comptabilité financière en finance d'entreprise.

1 - Les paradigmes en comptabilité

En parlant du désintéressement des comptables à l'époque, COLASSE (1979), pose la question suivante : "la comptabilité est-elle une science". En réponse, il estime qu'"une épistémologie de la comptabilité était chose légitime, possible et utile". Pour CORMIER et TREMBLAY

⁹ D'après KUHN (2008), un paradigme est un ensemble de postulats, de croyances, d'hypothèses et de méthodes que partagent à un moment donné les membres d'une communauté scientifique. La comptabilité est généralement représentée en France par l'Association Francophone de Comptabilité - AFC (équivalent à l'European Accounting Association - EAA en Europe et à l'American Accounting Association - AAA) et la finance par l'Association Française de Finance - AFFI (équivalent à l'European Finance Association et l'American Finance Association).

¹⁰ Une liste des mémoires d'expertise comptable sélectionnés est présentée dans la bibliographie.

¹¹ Concernant les interrogations d'ordre épistémologique, voir BACHELARD (1938), KUHN (2008), POPPER (2007), DESCARTE (2000) et MORIN (1981).

¹² CAPRON (1990, p.77).

¹³ D'après Brealey, Myers et Allen (2006, p.3), "Les entreprises sont confrontées à deux grands types de décisions financières : quels investissements l'entreprise doit-elle réaliser ? Comment les financer ? La première question implique que l'on dépense de l'argent ; la seconde, qu'on en trouve".

LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE EN COMPTABILITE ET EN FINANCE DANS LES ENTREPRISES DU
SECTEUR VITIVINICOLE EN FRANCE

(1991), la comptabilité possède bien des assises scientifiques qui englobent les concepts comptables, les hypothèses (vérifiées ou non), les techniques de type déductif, inductif, normatif et descriptif. Elle s'oriente sur des axes relatifs aux méthodes et outils et sur des considérations mettant en œuvre d'autres disciplines telles que la finance, le contrôle de gestion et la stratégie. Ceci pointe le doigt sur le statut et les fonctions du chercheur en comptabilité¹⁴.

La réflexion aujourd'hui dans la discipline comptable est étroitement liée aux évolutions récentes qui ont marqué l'environnement comptable et financier ces dernières années. Du point de vue de la comptabilité analytique et de gestion, les méthodologies de calcul et d'analyse des coûts doivent être adaptées avec plus de rigueur et eu égard à la réalité économique. De la vigne au vin, le calcul des coûts se fait à l'échelle de la production et de la vinification à la commercialisation, jusqu'à la mise en bouteille et au stockage. GED (1988, p.48), définit le comptable dans le cadre de la comptabilité managériale, comme ayant "pour fonction de fournir l'information pertinente à la prise de décision d'une part et à la planification et au contrôle des activités et des membres de l'entreprise d'autre part". Elle s'intéresse en effet au processus d'évaluation et de contrôle des performances des entreprises dans la filière du vin.

Du point de vue de la comptabilité financière, les nouvelles normes comptables internationales IFRS sont devenues aujourd'hui les principales références par rapport auxquelles on établit les comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur les places financières depuis le 1 janvier 2005¹⁵.

Si on considère suivant l'IAS 1 que l'objectif des états financiers "est de fournir une information utile aux apporteurs présents et potentiels de fonds (actionnaires, investisseurs) pour la prise de décision économique", les comptables, aussi bien que les financiers, doivent converger vers l'adoption de pratiques comparables tant pour la comptabilisation des opérations, que pour l'analyse financière des comptes annuels. Cet état de fait rend comparable dans le temps et l'espace la comptabilité et l'analyse financière des entreprises. En tout état de cause, la capacité des entreprises françaises à appliquer et à respecter ces normes déterminera en grande partie leur efficacité et leur réussite sur le plan international. Cependant, aujourd'hui, ces normes concernent peu d'entreprises de la filière vitivinicole.

La majorité des entreprises de cette filière relève des PME-PMI et doit en général appliquer le plan comptable général PCG 99-03¹⁶. Si toutefois on se place dans un environnement mondial, comme c'est le cas pour la quasi-totalité du secteur, ceci pose la question de savoir comment faut-il comptabiliser les opérations effectuées par les entreprises de la filière vin ? La comptabilité de ces entités est particulièrement prise en compte dans la norme IFRS sur l'agriculture (IAS 41)¹⁷ qui pose des problèmes d'adaptation à la spécificité de la filière

¹⁴ Voir (COLASSE 1995), AFC (1997).

¹⁵ Règlement du Parlement et du Conseil Européens du 19 juillet 2002- CE n°1606/2002

¹⁶ Plus précisément le plan comptable agricole. Pour une connaissance des bases de la comptabilité agricole et de l'enregistrement des opérations courantes, des écritures d'inventaire et de l'analyse comptable et financière, voir L.F.F.F. et ARNOLD (1998), COLLECTIF (2007a), COLLECTIF (2007b)

¹⁷ L'IAS 41 sur l'agriculture a été approuvée par l'IASB (devenu IASB) en décembre 2000. Elle a été homologuée au sein de l'Europe par le règlement CE n° 1725/2003 du 29 septembre 2003 après de nombreux amendements. Ces amendements ont été intégrés dans les normes suivantes : IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" ;

- IAS 1 (Présentation des états financiers).

- IAS 21 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères).

Voir DOSSIER SPECIAL (2006).

notamment en ce qui concerne la définition et l'évaluation des éléments d'actifs, de passifs, de charges et de produits. L'IAS 41 est appliquée pour la comptabilisation relative à l'activité agricole¹⁸ et concerne les actifs biologiques (troupeau, arbre d'une forêt, récolte, plantes, troupeau, etc.), la production agricole (laine, grain, coton, lait, carcasses, etc.) au moment de la récolte (par exemple la transformation de raisins en vin par un éleveur vinificateur qui a cultivé lui-même les raisins) et les subventions publiques. Cette norme ne s'applique pas au terrain relatif à l'activité agricole¹⁹, ni aux immobilisations incorporelles concernant une activité agricole²⁰. Elle ne concerne pas non plus, les produits transformés qui suivent les règles de l'IAS 1.

Plus globalement, un **actif biologique**²¹ est un animal ou une plante vivant, alors que la **production agricole**²² est le produit récolté des actifs biologiques de l'entreprise ; La transformation biologique comprend ainsi les processus de croissance, de dégénérescence, de production et de procréation qui engendrent des changements qualitatifs ou quantitatifs dans l'actif biologique²³. L'application du principe de la juste valeur²⁴ introduit d'énormes complexités.

Dans ce cadre comptable, si on s'intéresse à une double problématique de comptabilité financière et de gestion, la grande question est celle de la valorisation des actifs. Parmi les autres thèmes possibles relatifs aux entreprises du secteur du vin :

- Pilotage et performances ;
- Le contrôle de gestion au travers de méthodes comme l'ABC ;
- La valorisation des stocks de vin (coût de production, coût de revient, etc.) à l'entrée, à la sortie et à la clôture du bilan et suivant les cycles d'évolution (vinification, vieillissement, mise en bouteille, etc.)²⁵ ;
- Les méthodes et les normes d'audit et de contrôle interne des comptes (stock, actifs de plantation, terrains, etc.) ;
- Les particularités comptables, juridiques et fiscales dans le secteur vitivinicole²⁶ ;
- Les spécificités comptables et financières des entreprises du secteur du vin ; autrement dit en quoi la spécificité du secteur du vin pourrait-elle influencer les méthodologies générales d'analyse financière ?
- Etats financiers et application des normes IFRS.

Or donc, les travaux de recherche dans cette discipline ne pourront atteindre un seuil significatif réel que s'ils conduisent à la vulgarisation de méthodologies d'analyse financière mais aussi à la mise en place d'outils de contrôle plus ou moins harmonisés sur le plan pratique et pédagogique.

¹⁸ Secteur agricole.

¹⁹ Voir l'IAS 16 (Immobilisations corporelles) et l'IAS 40 (Immeubles de placement).

²⁰ Voir l'IAS 38 (Immobilisations incorporelles).

²¹ Ici c'est la vigne.

²² Ici c'est le raisin jusqu'au stade du moût.

²³ Ici c'est le vin.

²⁴ "...montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif réglé, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale" (IAS 41). Cet échange devrait se faire sur un marché dit actif sur lequel les éléments négociés sont homogènes, où peut normalement trouver à tout moment des acheteurs et des vendeurs consentants et où les prix sont mis à la disposition du public.

²⁵ Voir le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 (PCG 99-03) et l'IAS 1 (Présentation des états financiers). Comment prendre en compte la contrainte de la sous-activité.

²⁶ Par exemple, le cas des ventes en primeur. Cette vente consiste à conclure un contrat prévoyant la vente d'un vin (en général de bonne qualité) non encore achevé.

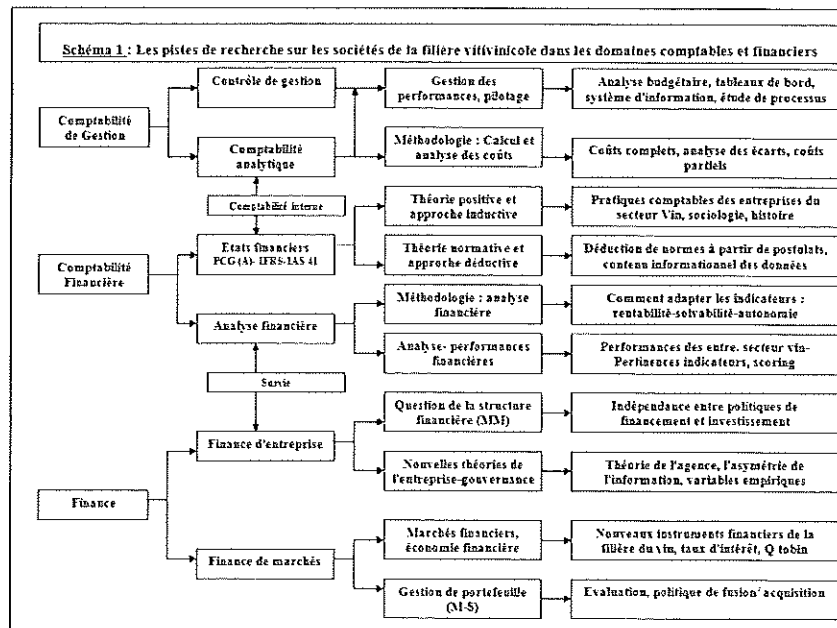
2 - Les paradigmes en finance

Selon COHEN (1992, p.4), à l'image des disciplines de gestion, la gestion financière devrait être perçue comme une discipline opératoire sinon comme un corpus technique. Par conséquent, elle semble faire référence à un ensemble de pratiques déployées par des responsables plus ou moins spécialisés mettant en œuvre des choix et des comportements relatifs à des règles de conduite conformes à l'orthodoxie financière et aux instruments financiers. D'après le théorème du capital-valeur de FISHER (1930), la valeur de tout bien de capital est égale à la somme des valeurs actualisées des revenus monétaires que la détention et la mise en œuvre de ce bien de capital permettent de réaliser²⁷. Dans cet esprit, l'objectif de l'entreprise au sens de FRIEDMAN (1970) est la maximisation des profits qui sert *a priori* les intérêts d'autres apporteurs de fonds comme les créanciers, compte tenu de leur niveau de risque.

Si l'analyse et le diagnostic financiers utilisant des méthodes classiques ne sont pas pertinents pour les entreprises du secteur du vin, l'appréciation et l'étude de leurs performances financières doivent être adaptées par la prise en compte d'indicateurs particuliers. En d'autres termes, ces indicateurs permettront de mieux définir les trajectoires spécifiques de ces entreprises au cours de ces dernières années se caractérisant parfois par des crises financières chroniques. Ces analyses peuvent donc se faire en fonction des périodes de croissance et des niveaux pertinents de cash flow pour le secteur. Ceci est l'occasion de s'interroger sur l'existence d'un lien entre la politique d'investissement des firmes de ce secteur et le niveau de cash flow. Plus largement, quels sont les facteurs explicatifs de la politique d'investissement des entreprises françaises et/ou étrangères dans le secteur du vin durant ces deux dernières décennies ? Cette dynamique d'investissement est-elle source de contrainte de liquidité ? Il s'agit de mettre à la disposition des différents acteurs de connaissance permettant d'anticiper de manière prescriptive les moyens d'échapper à des crises financières propres.

Si l'on se positionne, sur le plan des fonds propres en tant que garantie des créanciers, dans les entreprises du secteur du vin, on peut se poser la question de la structure financière. Il s'agit de comparer l'évolution du taux d'endettement par rapport aux performances financières.

²⁷ C'est ce modèle d'évaluation des entreprises représentant la base théorique permettant de rendre compte du processus complexe qui aboutit par la formation du cours d'un titre sur les marchés financiers.



Grosso modo, doit-on admettre que le niveau de taux d'endettement préjuge-t-il de la solidité financière de ces entreprises du secteur du vin, notamment face au risque de défaillance ? Les scores qui peuvent en découler sont-ils spécifiques ? Par ailleurs, il est également intéressant d'étudier la structure de propriété et de gouvernance (type familiale ou non) de ces sociétés eu égard aux nouvelles théories de la firme. Il sera mis en évidence des caractéristiques fortes liées aux problèmes d'agence mettant en jeu les relations entre les principales parties prenantes de l'entreprise et les éléments utiles à une bonne gouvernance pouvant encourager les investisseurs à investir davantage dans le secteur²⁸.

Partant, peut-on expliquer les vagues de fusions/acquisitions dans la filière vin qui ont touché l'Europe et en particulier la France ? A ce stade, il est utile de mettre en évidence les principaux modes de financement des entreprises de ce secteur mais aussi la logique qui a prévalu dans les montages d'opération de haut de bilan depuis la fin des années 90s. A ce sujet, l'innovation en matière de finance de marché peut-elle enrichir la gamme des instruments financiers à la disposition des opérateurs spécialisés dans le vin ? Pourquoi, le domaine du vin qui fait régulièrement l'objet de création de produits financiers spécifiques drainant certaines logiques a-t-il du mal à s'imposer ?

3 - Les variables empiriques

Les variables empiriques telles que la taille, les sous-secteurs (codes 52.2J, 51.3J, 01.1G, 15.9G, J) et l'appartenance à un groupe peuvent-elles être à l'origine des performances

²⁸ Pour la littérature sur les relations d'agence et le gouvernance, voir CHARREAUX et DESBRIERES (2001), JENSEN et MECKLING (1976), SGLIEFER et VISHNY (1997), PEYREZ (2003).

financières ou au contraire de déficits chroniques en termes de création de richesse ? Le développement de toutes ces différentes thématiques qui doivent bien entendu être également testées eu égard aux effets régionaux, conduira à améliorer la connaissance sur la façon dont les entreprises du secteur vin se financent et/ou engagent des stratégies d'investissement. Ceci conduira à mettre en évidence des profils de stratégies de développement nécessaires aux prises de décisions financières.

II - Revue de la littérature

Dans cette partie nous cherchons à présenter les principaux résultats de recherche sur les pratiques et théories comptables et financières relatives aux entreprises évoluant dans le secteur vitivinicole. Au-delà de certaines pratiques et théories générales, ce secteur a ses propres logiques. Cette revue de la littérature témoigne de ce constat. Il convient de mettre en lumière les problèmes rencontrés par ces entreprises ainsi que les spécificités qui doivent être prises en compte afin de déterminer les actions garantissant une gestion financière saine et efficace.

Dès lors, la question est de savoir, d'un point de vue comptable, si cette filière a besoin de normes spécifiques et dans quelle mesure on peut se permettre d'appliquer une flexibilité dans l'application des plans comptables traditionnel et agricole. Il y a lieu de rappeler ici que selon le type de vin, les règles d'évaluation seront différentes et que cela déterminera la valeur du patrimoine et la situation financière d'un exploitant vitivinicole. Force est de constater que l'on ne peut pas considérer de la même façon les vins de basse qualité et les spiritueux qui doivent vieillir parfois des dizaines d'années avant d'être mis sur le marché. En conséquence, les stocks gardés pendant des années peuvent rendre simplement inapplicables les règles d'évaluation traditionnelles. Les apports de la littérature sont finalement présentés ci-après en prenant en compte les recherches issues du monde académique et de professionnels en majorité experts comptables²⁹.

1 - Les travaux dans le domaine de la comptabilité

La qualité des vins, qu'ils soient qualifiés de primeurs ou non, pose un problème d'évaluation des stocks et la gestion des exploitations agricoles interroge sur les méthodes comptables³⁰ et sur la valeur des actifs de ces propriétés. Au-delà des mémoires d'expertise comptable avec des visées très pragmatiques, plusieurs sujets ont été identifiés dans la littérature sur la théorie et les pratiques comptables des entreprises vitivinicoles :

- les régimes juridiques et comptables des exploitations viticoles³¹ ;

²⁹ L'Ordre des Experts Comptables est constitué de 23 conseils régionaux qui disposent chacun d'une commission agricole ainsi qu'une ARECA (Association Régionale d'Experts Comptables Agricoles) rassemblant les experts comptables intéressés par les questions agricoles, ses législations et ses spécificités financières et comptables. Les experts comptables spécialisés ont créé trois associations :

- l'Union Nationale des Experts Comptables Agricoles (UNECA- www.uneca) ;
- la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles (FCGAA - www.fcga) ;
- l'Union Nationale des Réviseurs Agricoles (UNRA).

³⁰ La comptabilité vitivinicole est une spécificité de la comptabilité agricole (voir Hill et JUCHAU (2000), CUMMINGS (2000)).

³¹ La dimension droit dans le domaine vitivinicole est très préoccupante pour les différentes parties prenantes. L'existence de l'Association Internationale des Juristes pour le Droit de la Vigne et du Vin - AIDV en témoigne. Créée en 1985, avec plus de 350 adhérents individuels et institutionnels présents dans 25 pays, elle anime un forum d'études et de débats sur des questions juridiques relatives à la communauté viticole et le commerce du vin, à travers le monde entier.

- les critères de classement et l'évaluation des stocks ;
- l'évaluation des entreprises vitivinicoles ;
- des traitements comptables spécifiques ;
- des états financiers et des pratiques comptables nationales ;
- La comptabilité analytique et le contrôle de gestion.

Les régimes juridiques et comptables des exploitations viticoles

Quel que soit le régime juridique (S.C.E.A, E.A.R.L et G.A.E.C³²) de leur entreprise, l'exploitant et les sociétés agricoles doivent satisfaire à un certain nombre d'obligations comptables concernant la taxation des bénéfices agricoles (BA), l'impôt sur les sociétés et la TVA³³ (OEC 2007a, 2000b). Le régime fiscal est forfaitaire ou réel (simplifié ou normal – seuils en terme de moyenne des recettes sur 2 ans : 76.300 et 350.000 Euros) et s'applique de plein droit ou sur option. Les sociétés civiles ne sont pas passibles de l'impôt sur les sociétés³⁴. Si des activités accessoires deviennent importantes il peut y avoir basculement de la totalité des activités des bénéfices agricoles (BA) vers le régime des BIC (Bénéfices industriels et commerciaux) ou des BNC (Bénéfices non commerciaux). A l'image des exploitants individuels, les bénéfices encaissés par chaque associé des sociétés civiles s'intégreront dans le revenu global de ce dernier. Ils seront considérés en tant que revenus fonciers pour les personnes physiques, et comme bénéfices commerciaux pour les associés de la S.C.E.A.

En matière de fiscalité agricole, le législateur a fait preuve de beaucoup d'imagination mais n'a pas l'apanage des options (NONCIAUX 2000, p.12). AUGERAUD (2000, p.34), quant à lui s'intéresse à la fiscalité du château d'un domaine viticole entre résidence de plaisance et bâtiment d'exploitation dans le cas notamment d'investisseurs privés : *"La belle demeure qui signe le plus souvent dans le paysage la présence d'un domaine viticole est-elle ou non une résidence de plaisance ou d'agrément...? Dans l'affirmative, les conséquences rigoureuses codifiées à l'article 39-4 du CGI s'appliquent dans le sens d'une non-déductibilité des charges afférentes à ce bien"*.

Les critères de classement et l'évaluation des stocks

RODRIGUEZ et OCEJO (2002) démontrent que l'application du principe des coûts historiques devrait être repensée. Ils insistent sur le fait que l'on devrait présenter les comptes suivant une variante des coûts historiques ajustés liés aux notions de coût de remplacement et de dernier entré-premier sorti (*last in- first out* ; LIFO). D'une façon générale, l'étude d'AMAT, MOYA, BLAKE et DOWS (1998) montre effectivement le besoin de revoir l'application du principe des coûts historiques lorsqu'on opère dans le secteur vitivinicole et si l'on souhaite donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière des entreprises de cette industrie. C'est aussi naturellement le moyen de fournir une information fiable et utile aux investisseurs³⁵. Les

32 Société Civile d'Exploitation Agricole. La S.C.E.A a pour objet l'exploitation d'un domaine agricole, de forêts, la gestion de terres bâties ou non bâties ou à la fois la gestion et l'exploitation de ces derniers. Elles sont régies par le Code civil (voir les articles 1832 à 1870). Elle est constituée de personnes se connaissant bien, ou de personnes de la même famille. Dans les sociétés civiles telles que l'E.A.R.L (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) ou le G.A.E.C (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) seul un majeur peut y participer. Dans G.A.E.C, les époux n'ont pas le droit d'être les seuls associés.

33 Les agriculteurs réalisant plus de 46.000 Euros de recettes en moyenne sur deux années civiles consécutives sont assujettis au régime simplifié agricole de la TVA (OEC, 2000a).

34 Sauf par option.

35 Voir JUCHAU (2001).

terrains cultivés et/ou châteaux peuvent ainsi être considérés comme des immobilisations financières³⁶ lorsque la propriété foncière n'est pas transmise par une succession familiale.

Dans le même esprit, JUCHAU (1996) observe dans le cadre d'une étude portant sur un échantillon d'entreprises australiennes, que les stocks de vins sont comptabilisés tantôt dans l'actif circulant, tantôt dans l'actif immobilisé³⁷. Dans le but d'évaluer leur production, les firmes traitent différemment les vins qui sont en train de vieillir de ceux qui sont mis en bouteille. Le problème prend toute son ampleur si l'on se réfère à la norme IAS 1 selon laquelle les biens stockés ne peuvent en aucun cas être comptabilisés dans l'actif immobilisé s'ils ont été produits dans le cadre du cycle d'exploitation normal.

AMAT, MOYA, BLAKE et DOWS (1998) constatent aussi qu'il existe un certain nombre de problèmes liés à l'évaluation des stocks de vin lorsque ceux-ci sont apportés comme garantie aux banquiers lors du financement de l'entreprise. Aux Etats-Unis par exemple, les banques étaient disposées à accorder des crédits à hauteur de 50 à 60% de la valeur de marché des stocks détenus ; ce qui peut être considéré comme un pourcentage relativement élevé et qui est en croissance ces dernières années. En revanche, en Nouvelle-Zélande les producteurs de vin faisaient remarquer que les bailleurs de fonds ne reconnaissaient pas le fait que le principe des coûts historiques conduisait à donner des évaluations bien en dessous de la valeur de marché pour les stocks de vin dont la qualité est très élevée.

Toute chose étant égale par ailleurs, la prise en compte de l'inflation a des conséquences importantes sur les pratiques comptables et financières dans le secteur vitivinicole. C'est le cas de l'évaluation des vins de grande qualité qui restent en stock pendant plusieurs années. AMAT, MOYA, BLAKE et DOWS (1998)³⁸ montrent dans ce sens que l'inflation est en effet un problème comptable retentissant dans cette filière. Ils suggèrent ainsi de comptabiliser les vins stockés à long terme dans les actifs immobilisés.

L'évaluation des entreprises vitivinicoles

L'évaluation d'une exploitation viticole peut être faite au travers d'une approche comptable ou d'une vision patrimoniale consistant à additionner la valeur de l'ensemble des immobilisations corporelles (constructions d'habitation et d'exploitation, les vignes, les matériels et autres immobilisations, etc.) s'appuyant sur des barèmes de valeurs des terres³⁹, la qualité pouvant être un élément de la valorisation (MONROUX, MONROUX, DERAMBURE, GRANDCHAMP, MORTEMOSQUE, 1993). Plus généralement, la transmission d'une exploitation viticole

³⁶ Voir l'IAS 40 sur les immeubles de placement.

³⁷ Voir l'IAS 16 sur les immobilisations corporelles et l'IAS 2 sur les stocks.

³⁸ Ces auteurs notent aussi les problèmes d'évaluation des raisins de grande qualité et de la prise en compte des coûts de financement (à moyen et long terme) des chais de vieillissement des vins de bonne qualité dans les barriques et de la fiscalité pour l'évaluation des stocks

³⁹ Plusieurs éléments peuvent être pris en compte :

- l'âge des plantes des vignes ;
- l'état des bâtiments et les possibilités d'investissement liées ;
- la situation des créances-clients ;
- la valeur et l'ancienneté des matériels et des autres moyens de production ;
- le dispositif de traitement des effluents vitivinicoles ;
- la capacité de stockage ;
- la qualification des employés ;
- les risques climatiques et de maladie.

devrait être envisagée eu égard au mode d'exploitation qui peut être de nature directe ou indirecte.

L'évaluation des exploitations viticoles est naturellement liée à la spécificité de la gestion des propriétés⁴⁰. S'agissant d'un propriétaire de terres, d'une personne physique, d'un groupement foncier agricole (GFA de type familial, investisseur, mutuel)⁴¹ ou d'une société civile immobilière (SCI), qui n'exploite pas ses terres dans le cadre d'un bail rural ou d'une convention de mise à disposition, la cession sera taxée suivant la plus value des particuliers⁴². Le foncier est ici un élément du patrimoine professionnel du bailleur dont la cession relève des plus values professionnelles (voir art 151 septième du CGI)⁴³.

Concernant l'exploitation directe des terres, si le propriétaire est une personne morale, GFA ou non, le foncier est considéré comme un actif immobilisé constituant le patrimoine professionnel. Dans le cas contraire, l'exploitant individuel devra faire la distinction entre les éléments présentés dans le bilan et les éléments hors bilan (par exemple les terres).

Des traitements comptables spécifiques

Force est de constater que les méthodes comptables traditionnelles ne sont pas toujours adaptées aux entreprises du secteur vitivinicole⁴⁴. C'est le cas du coût des barriques qui a un poids conséquent dans le total des dépenses assumées par les producteurs. Il est bon de rappeler que dans des pays comme l'Espagne et le Portugal, les barriques sont amorties sur 7 ans pour des raisons fiscales, alors qu'en réalité, leur durée de vie effective ne dépasse pas 2 ou 3 ans (VIANA et RODRIGUEZ 2006, p.13). Ce constat permet de poser un certain nombre d'interrogations relatives non seulement à l'évaluation de la perte de valeur subie par les barriques mais aussi par certains autres postes d'immobilisations.

Tout ceci amène à rappeler que dans beaucoup de cas, la valeur résiduelle des plantations, après le calcul des dépréciations subies, est négative. Cela s'explique par le fait que la valeur que les firmes obtiennent de la vente du vieux vin est moins élevée que ce qu'elles paient pour la décontamination du sol et l'arrachage des vignes (RODRIGUEZ et OCEJO 2002). JUCHAU (1996) note que certaines entreprises australiennes revalorisent leurs vignobles tous les trois ans sur la base d'une valeur de marché⁴⁵.

Il apparaît également que les producteurs de vins de grande qualité sont pénalisés corrélativement aux producteurs de vin dont la qualité est relativement plus faible (VIANA et RODRIGUEZ 2006, p.13). Les sociétés fabriquant du vin vieillissant plusieurs années sont désavantagées du point de vue fiscal du fait du traitement comptable particulier de l'inflation et du principe des coûts historiques. C'est notamment le point de vue d'AMAT, MOYA, BLAKE et DOWS (1998) qui soulignent les problèmes d'évaluation dans la filière. Ils notent qu'un

⁴⁰ Voir CARLES (2008), REYNIER (2003) et ROUZET et SEGUIN (2004).

⁴¹ C'est une structure bien adaptée qui donne un maximum de garanties relatif à la pérennité du patrimoine foncier et immobilier.

⁴² Le métayage est une sorte de bail rural dans lequel le bailleur propriétaire confie à un métayer le soin de cultiver une terre en échange d'une partie de la récolte ; le fermage étant le loyer résultant du contrat passé entre le bailleur et le fermier sur un montant convenu à l'avance et ne dépendant pas des résultats d'exploitation.

⁴³ En terme de référence des prix de loyers des vignes, des minima et des maxima sont fixés par des textes notamment en ce qui concerne le fermage viticole et ce en rapport avec des cours des produits viticoles. Pour les règles relatives au métayage et au fermage, voir le livre IV du code rural ; un arrêté préfectoral précise les dispositions légales des statuts de fermage et de métayage. Il y a lieu de voir les règles du tiercement.

⁴⁴ Pour la présentation de méthodes de recherche pratiques, voir WATT et ZIMMERMAN (1990).

⁴⁵ Les vignes font normalement l'objet d'amortissement et de provision sur la durée économique de leur vie.

régime de taxation s'appliquant bien pour la production de faible qualité, peut être inadapté pour une production de qualité très élevée.

Des états financiers et des pratiques comptables nationales

Il est remarquable de voir que selon BOOTH et WALKER (2003), pour améliorer la qualité de l'information comptable, les entreprises devraient communiquer avec de l'information non financière⁴⁶. Au-delà des apports théoriques présentés, l'observation des spécificités des systèmes comptables dans un certain nombre de pays permet de se faire une idée plus claire des difficultés que rencontrent les sociétés vitivinicoles à établir des états financiers reflétant la réalité économique⁴⁷. En même temps, la spécificité des dispositions juridiques et fiscales imaginées par les législateurs de ces différentes sociétés, est un moyen d'apprécier les avancées accomplies dans le domaine, au-delà des normes IFRS et tout particulièrement de celle relative à l'agriculture (IAS 41).

Dans le cas espagnol⁴⁸, on peut noter qu'un certain nombre d'adaptations du plan comptable général ont été imaginées spécialement pour les entreprises du secteur vitivinicole. Cela se justifie pour plusieurs raisons :

- constat de lacunes relatives aux dispositions applicables pour l'activité des entreprises du secteur vitivinicole ;
- spécificité concernant le traitement comptable et l'évaluation des investissements ;
- prise en compte de l'inflation dans l'établissement des états financiers.

Les entreprises espagnoles reconnaissent ainsi qu'il y a des stocks qui ont pour vocation de rester dans l'entreprise à long terme et des stocks qui doivent être comptabilisés comme des actifs circulants. Un vin par exemple peut être considéré comme un actif, s'il est utilisé pour la production d'autres vins.

L'Australie, pour sa part, n'a pas prévu d'aménagements spécifiques de son plan comptable mais il existe un certain nombre de règles qui concernent de façon directe l'industrie vitivinicole⁴⁹. Là aussi, le traitement de la production est un point central. Les firmes australiennes prennent en compte la variable temps pour savoir comment classer les stocks. Tout ce qui a pour vocation de rester dans l'entreprise plus de 12 mois est considéré comme un actif immobilisé, si non, c'est de l'actif circulant et cela indépendamment des considérations liées au cycle d'exploitation. Il est également fait référence à la notion "fair value"⁵⁰ pour évaluer les vignobles. Selon les dispositions adéquates, les vignes des vignobles qui sont la propriété de l'entreprise sont évaluées selon cette méthode et tout changement de leur valeur au cours des années doit apparaître dans le compte de résultat. De même, lorsqu'on s'intéresse à la production de vin récoltée des vignobles possédés dans ce pays, on note que toute différence entre sa valeur de marché et son coût de production doit être mise en évidence, et cela pour chaque période concernée.

⁴⁶ Voir la littérature sur les SGARAs (self generating and regenerating asset) : RAVLIC (2000), DOWLING et GODFREY (2001), GOYEN et ROBERTS (1991), HERBOHN (2006), ROBERTS, STAUNTON et HAGAN (1995), WILLIAMS et WILMSHURST (2008).

⁴⁷ Voir CHIRON, DUPUIS, FOURQUET, GRAMET, MERLET (2004).

⁴⁸ Voir l'adaptation du plan comptable espagnol au secteur vitivinicole (*Normas de Adaptacion del Plan de Contabilidad a las empresas del sector vitivinicola*).

⁴⁹ Australian Accounting Standards Board, 2004, Australian Accounting Standard AASB 141 *Agriculture*.

⁵⁰ Voir les travaux sur la juste valeur et sa définition dans les normes IFRS concernées citées précédemment.

Enfin, si l'on s'intéresse au Portugal⁵¹, on note que sous des conditions particulières les firmes n'appliquent pas un certain nombre de règles du plan comptable général. C'est notamment le cas lorsque ces règles ne permettent pas de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise vitivinicole. A cet effet, il est possible de se référer à la flexibilité certaine qu'offre l'application des normes comptables internationales IFRS.

La comptabilité analytique et le contrôle de gestion

Pour la détermination des coûts de production et de revient des exploitations agricoles, des références et des ordres de grandeur existent⁵². Dans tous les cas, le rendement (hectos/ha) d'une vigne dépend du cépage, des techniques de culture, de la climatologie, des modes de vinification et des sols, la qualité du vin ayant une grande chance d'être inversement proportionnelle au rendement de la vigne. De plus, la négociation commune de marché (OCM) dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) de l'Union Européenne met en œuvre de grands principes qui ne peuvent être ignorés dans la détermination des coûts. Cela va des retraits de marchés aux primes à l'arrachage et à l'interdiction de plantations et ce, en fonction des types de vins (vin de qualité ou vins de table).

Dans leur modèle, BALL et FOLWELL (2003) cherchent à identifier les coûts de production pour les sociétés évoluant dans le secteur vitivinicole. Ils retiennent la distinction classique entre les coûts directs et les coûts indirects et montrent que les premiers revenus d'une exploitation vitivinicole sont obtenus à la fin de la 3^{ème} année mais qu'ils ne sont pas suffisants pour faire face au coût complet. Ce n'est qu'à partir de la 4^{ème} année que l'on arrive à un cash flow positif et que le coût annuel est couvert par les recettes. Les auteurs étudient notamment les différentes étapes de la vie d'une telle entreprise et la façon dont elle planifie les différents types de dépenses et l'établissement des budgets. AMAT et BLAKE (1995), quant à eux, s'intéressent à l'application de la méthode ABC dans les entreprises espagnoles produisant du vin de haute qualité. Ils mettent en évidence les profonds changements de structure d'organisation qui sont observés à la suite de la mise en œuvre de cette méthode qui reste très peu utilisée par les sociétés dans ce domaine.

Dans un contexte de nouvelles habitudes de consommation⁵³, GONZALEZ-GOMEZ et MORINI (2006) examinent un modèle de calcul des coûts alternatif au système traditionnel des coûts complet. Ce modèle adapté d'ABC pour le calcul des coûts de fabrication du vin permettrait d'améliorer la gestion des activités⁵⁴.

PISONI et WHITE (2002) proposent un modèle d'établissement des budgets spécialement adapté aux entreprises du domaine vitivinicole. Ils développent en détails la façon dont les dirigeants mettent en place une stratégie marketing pour mettre en avant les qualités des

⁵¹ Voir Plan Comptable Général Portugais approuvé par le Décret-Loi n°410/89.

⁵² Voir PAILLER (2004), Amphoux, Cibanel, Lacombe et Lifran (1973). Pour l'analyse des différences de cotation et des prix, voir COURET (ND), BOURBONNAIS et JACQUES (2000). Voir aussi MOUGEOT et PERIFNON (2000) pour l'analyse des performances.

⁵³ L'industrie du vin fait face à une plus grande compétition au niveau national et international où les consommateurs sont davantage informés sur la qualité des produits et sont donc plus sélectifs ; le rapport qualité-prix devient un élément primordial d'avantage compétitif.

⁵⁴ Pour les travaux concernant l'application de l'ABC au secteur vitivinicole, voir COOKE et LAPSLEY (1988), EISENMAN (1998), FOLWELL et CASTALDI (1987, 1988), CASTALDI et FOLWELL (1985), BALL, FOLWELL, WATSON et KELLER (2005), FICKLE, FOLWELL, BALL et CLARY (2005), FOLWELL, BALES et EDWARDS (2001).

produits spécifiques qu'ils proposent. Ils s'intéressent également aux investissements réalisés par les entreprises du secteur, ainsi qu'aux coûts spécifiques qui doivent être engagés pour entrer sur le marché. En tout état de cause, il semble que les sociétés de type coopérative de production, comme c'est le cas dans le secteur viticole, usent largement d'un mode de contrôle proche de celui des PME. Pour MAUREL (2008, p.169), le recours à des outils de contrôle de gestion caractérisant les moyennes entreprises et l'égalité de traitement des salariés, avec une large publicité des informations pour faciliter la prise de décisions collégiales, illustrent incontestablement le caractère dual de la société coopérative.

Les thèmes traités dans les mémoires d'expertise comptable⁵⁵

Durant ces dernières décennies, la profession comptable s'est intéressée de très près aux pratiques comptables et financières dans le secteur vitivinicole. On retrouve les grands thèmes mis en avant dans la littérature nationale et internationale. Le traitement des stocks et de leurs méthodes d'évaluation⁵⁶ apparaissent comme un des thèmes les plus traités. De la même manière, le contrôle des stocks⁵⁷ de vins a intéressé de nombreux auteurs tels que DOUILLARD (1992) et GIORGI (2002). Le développement des connaissances en analyse des coûts⁵⁸ et en contrôle de gestion⁵⁹ s'est fait dans le sillage de ces derniers travaux.

Pour les traitements comptables spécifiques, PELTIER (2006) traite des relations entre les coopératives viticoles et leurs coopérateurs, plus particulièrement dans le Val de Loire et notamment des pratiques qui coexistaient entre eux jusqu'en 1999 par rapport au traitement de la livraison des raisins, du nouveau traitement fiscal des apports de raisins en coopérative viticole. Ceci débouche sur le calcul du prix de revient du raisin et sur l'élaboration du bilan du viticulteur coopérateur. REVEILLE (1991) présente l'évaluation de la créance du coopérateur producteur sur sa coopérative. La prise en compte des risques et l'évaluation de la prévention des risques et des litiges ont été scrutées par DAVID MIAS (2004).

L'audit et la qualité des informations financières des entreprises vitivinicole ont fait l'objet de nombreux mémoires d'expertise comptable. Qu'il soit question de l'audit externe de l'activité de négocié⁶⁰, de l'application des normes IFRS⁶¹, du commissariat aux comptes⁶², ou bien de l'analyse financière des résultats⁶³, il est difficile de fixer une ligne directrice définitive.

D'autres thèmes marquent enfin les grandes préoccupations des experts comptables, comme :

- l'évaluation des actifs immatériels notamment des droits à planter⁶⁴ et des risques clients⁶⁵ ;
- les aspects fiscaux et l'impôt sur les sociétés⁶⁶ ;

⁵⁵ Pour les mémoires d'expertise comptable, voir essentiellement l'annexe 2.

⁵⁶ Voir BAUCHER (2003), CAYROCHE (1998), GUILLOU (2003), MARQUIS (2001), STOLL (1983)

⁵⁷ contrôles quantitatifs (mouvements, fraudes, etc.), contrôle de la valorisation des vins en stock, contrôle du prix de revient des vins en cercles, identification des charges à incorporer aux stocks de vins, provision pour hausse des prix, valorisation des charges affectables aux stades de finition et de préparation à la commercialisation des vins, contrôle du stock de clôture (appréciation du système de contrôle interne, observation physique, contrôles par recoupements, contrôle de la valorisation).

⁵⁸ Voir RENY (1992), TIRAVY (1990).

⁵⁹ Voir DARRIGADE (1994), (PRIVAT de FORTUNIE (1992), Le HENANFF (1990).

⁶⁰ Voir GABORIT (1999).

⁶¹ Voir LOUSTAUNAU (2003).

⁶² Voir OHANA (1991), RENARD (2001), PARGOIRE-MATHON (2007), ANDRE (2007).

⁶³ Voir SENAUX (1996).

⁶⁴ Voir VANDERSTICHELEN (2004).

⁶⁵ Voir OUVRARD (1997).

- le rôle de l'expert comptable en termes de conseil⁶⁷, d'assistance à la gestion et à l'évaluation⁶⁸ et les relations contractuelles entre les acteurs⁶⁹.

2 - Les travaux dans le domaine de la finance

Pour MONTAIGNE et COUSINIE (2004, p.10), la France est entrée dans une crise inédite depuis 1999, caractérisée par des déséquilibres de marché beaucoup plus difficiles à suivre que par le passé. Selon ces auteurs, les crises⁷⁰ qui se succédaient tous les vingt ou trente ans pour des périodes de 10 ans (1860-1889, 1900-1910, 1930-1940, 1970-1980) ressemblent moins à celle-ci qui met en œuvre plus de difficultés de régulation des marchés en Europe, avec une concurrence plus accrue⁷¹. Cette concurrence⁷², notamment à travers des stratégies de niche, s'exerce au profit des circuits de la grande distribution et du hard discount⁷³ qui sont en train d'aspirer jusqu'à 70% des ventes totales dans les pays occidentaux. Dans ce cadre, les axes d'analyse sont :

- les performances économiques et financières ;
- le management et les structures de gouvernance ;
- les opérations de restructuration ;
- la financiarisation et l'influence des marchés financiers.

Analyse des performances économiques et financières

Les entreprises agricoles et dans une moindre mesure les entreprises vitivinicoles, présentent des spécificités particulières en termes d'analyse et de diagnostic financiers⁷⁴. Face à la perte de pertinence des méthodes classiques d'analyse financière fondées sur des indicateurs statiques, PAILLET (2000) propose l'usage du tableau pluriannuel des flux financiers (TPFF) de Murard pour la gestion financière des domaines viticoles. La rentabilité dans ce secteur est intimement liée à des éléments d'ordre qualitatif. C'est le cas de LAPORTE (2000) qui étudie la relation entre le profit qui résulte de la production d'un vin d'AOC et le système d'information sur la qualité des vins d'AOC en Bourgogne. L'auteur montre que le profit peut se scinder en deux composantes :

- le niveau de l'offre d'une appellation (règles nécessaires pour obtenir la typicité) ;
- la part faite aux signes privés pour identifier la qualité qui est croissante avec le niveau de la qualité dépendant directement du rendement.

Le profit résultant de la production d'un vin de Bourgogne est alors vu comme une conséquence de la solution fixée par les producteurs pour signaler la qualité prévue par les opérateurs et reconnue par les consommateurs ; des textes spécifiques aux AOC ayant été entérinés.

AYADI, RASTOIN et TOZANLI (2004) travaillant sur une base de données regroupant les 100 premières multinationales agro-alimentaires (Agrodata), mettent en évidence le fait que les

⁶⁶ Voir CAPITAINE (2005).

⁶⁷ Voir SCHENATO (2005), LASSUS (1988).

⁶⁸ Voir PIETREMENT (2002), LUCCHINI (2002).

⁶⁹ Voir MARMAYOU (1986), ROUX (1999).

⁷⁰ Les différents rapports dits BERTHOMMEAU, CESAR et POMEL, le plan viticole 2006 et le rapport parlementaire MARTIN-VOISIN ont eu le mérite de proposer des pistes de sortie d'une crise qui dépasse aujourd'hui les contraintes de déséquilibre de l'offre et de la demande consécutif à la surproduction.

⁷¹ La concurrence s'est déplacée sur d'autres terrains notamment en ce qui concerne le renforcement de la structure financière.

⁷² Voir PAILLET (1998), AIGRAIN, BRUGUERIE, SENIUK, SEVILLA et STROLL (1997).

⁷³ Voir MORA (2007).

⁷⁴ Voir CARLES (1999).

*LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE EN COMPTABILITE ET EN FINANCE DANS LES ENTREPRISES DU
SECTEUR VITIVINICOLE EN FRANCE*

entreprises⁷⁵ du sous secteur "boissons alcoolisées" ont des performances plus importantes que la moyenne sectorielle. Si leur taux de marge est deux fois supérieur à celui de l'ensemble du secteur, force est de constater que celui-ci est doublement inférieur au sous-secteur des sodas.

VIVIANI et CHABIN (2007) proposent une approche critique des mesures conventionnelles utilisées pour appréhender la performance des coopératives. Ces auteurs soulignent qu'il y a un manque croissant de pertinence et de cohérence des critères actuels et qu'il faudrait penser à la mise en œuvre de nouveaux indicateurs qui interrogent les mécanismes de conception et d'animation des systèmes de mesure et de management des performances. Ils insistent sur le fait que dans les coopératives, seule une conception rénovée est susceptible d'appréhender la problématique de leur performance. Au vu tous ces éléments, il est en effet intéressant de constater que la réflexion stratégique sur le long terme est très présente ; ce qui fait que les coopératives n'ont pas, *a priori*, à se préoccuper de la rentabilité immédiate des investissements qu'elles réalisent, même si elles restent très sensibles au caractère social de ces investissements.

Dans le même ordre d'idées, on peut noter le caractère conservateur des entreprises vitivinicoles qui restent très réservées sur la mise en œuvre des nouvelles pratiques de gestion et sur les investissements qu'elles engagent, notamment lorsqu'il s'agit d'actifs immatériels, bien qu'au cours de ces dernières années plusieurs entreprises du secteur aient engagé des politiques de certification de type ISO 9000, ISO 14001 ou Agrofiance et s'intéressent désormais au développement durable. La performance financière d'une cave coopérative pourrait être définie selon sa capacité à rémunérer et à valoriser au mieux les apports des adhérents. Plus concrètement, cela signifie que pour un même niveau de qualité des apports et un même niveau de risque, elle offre une rémunération supérieure à ce que les adhérents pourraient trouver sur le marché. En pratique, la mesure de la création de valeur résulterait d'un coût d'opportunité lié ou non au résultat. La principale difficulté réside ici dans la mesure du coût d'opportunité des apports qui suppose un marché du raisin suffisamment liquide et diversifié.

Management et structure de gouvernance

En raison des difficultés liées au fait que peu d'entreprises de la sphère vitivinicole sont cotées, COUDERC et REMAUD (2004) s'intéressent à la mesure de la performance des entreprises françaises de vins tranquilles et le lien avec la gouvernance. Les caractéristiques des entreprises du secteur du vin sont étudiées en détails. Il est montré que même si une majorité de ces entreprises est encore détenue par un propriétaire-dirigeant et/ou sa famille, un bon nombre d'entre elles ont une géographie du capital très diversifiée, d'où une des principales questions que se posent COUDERC et REMAUD (2004) qui est de savoir pourquoi et à quel moment, le propriétaire de l'entreprise se décide d'ouvrir son capital. Dans l'étude menée, plus des trois quarts des entreprises de vin tranquille étudiées sont détenues par des familles et 16% d'entre elles sont contrôlées par un propriétaire exclusif. Beaucoup de ces entreprises familiales ont toutefois ouvert leur capital à des associés ou actionnaires extérieurs, soit par volonté délibérée

⁷⁵ En faisant référence à Diageo (Grande Bretagne- 13,5 milliards de chiffre d'affaires en agro-alimentaire avec un taux de rentabilité de 16,8%), Suntory (Japon- 6,6 milliards de chiffre d'affaires en agro-alimentaire avec un taux de rentabilité 5%), Allied Domecq (Grande Bretagne- 4,2 milliards de chiffre d'affaires en agro-alimentaire avec un taux de rentabilité 14,8%), Pernod Ricard (France- 3,5 milliards de chiffre d'affaires en agro-alimentaire avec un taux de rentabilité 8,7%) et Constellation Brands (USA- 2,8 milliards de chiffre d'affaires en agro-alimentaire avec un taux de rentabilité 4,8%).

d'une croissance extrêmement coûteuse en capitaux nécessaires pour financer les investissements et le BFR, soit par contrainte de succession en particulier⁷⁶.

Globalement, il apparaît que les entreprises familiales produisent plus de richesse que leurs autres homologues au sens large (taux de valeur ajoutée élevé) et offrent par ailleurs une rentabilité suffisante à leurs propriétaires. On doit souligner tout de même le cas particulier des entreprises dont le contrôle est familial mais dont la propriété est très dispersée : elles ont plus de difficultés à atteindre une bonne profitabilité mais réussissent malgré tout à offrir une excellente rentabilité des capitaux propres, notamment du fait de la faiblesse de ces derniers.

Les entreprises managériales de vin tranquille dont le contrôle est dispersé, sont minoritaires dans la filière. Elles produisent moins de richesse⁷⁷ ; leur profitabilité et leur rentabilité sont moindres que celles des entreprises familiales et elles peinent à rémunérer correctement l'important capital mis à leur disposition, même si ce taux de rémunération est proche de celui qui est offert par le marché financier (environ 8%). D'une façon générale, COUDERC et REMAUD (2004) affirment que la structure de propriété conditionne fortement les objectifs et les stratégies des entreprises de la filière. Les entreprises de vin tranquille sont plutôt très rentables pour leurs propriétaires en périodes fastes mais relativement fragiles pour la plupart, lors des crises cycliques de la filière. Par la suite, les deux auteurs distinguent trois types de caves coopératives et mettent en avant leurs principales caractéristiques : les "*traditionnelles*" (résultats financiers moyens), les "*entrepreneuriales*" (faible rentabilité et profitabilité des capitaux propres).

La nécessité de s'orienter vers le marché et de faire jouer un rôle central aux références externes est également soulignée chez VIVIANI et CHABIN (2007). En effet, ils notent que "*les entreprises vitiviniholes doivent relever le défi de la valeur et de la gouvernance mais que cette évolution ne pourra se faire que sous la condition qu'elles intègrent, dans le respect de leurs valeurs fondatrices, des outils de management susceptibles de concilier l'espace concurrentiel et l'espace coopératif*". Dans un tel contexte, on peut noter que la pérennité de l'outil productif dépend étroitement de la capacité des adhérents à orienter leur production en fonction des attentes des marchés.

Les opérations de restructuration

De nombreuses opérations de restructuration se sont faites dans ce secteur durant ces deux dernières décennies⁷⁸. Si la constitution d'un oligopole de marché dans l'industrie mondiale du vin est en route depuis plusieurs années, il apparaît que cette tendance est le fait d'entreprises de grande taille, originaires des nouveaux pays producteurs et porteuses de nouvelles stratégies (COELHO et RASTOIN 2004, p.83), même si la capacité des consommateurs à différencier les marques, les appellations, les cépages et les goûts régionaux pourrait être une menace à terme. Parmi les leaders du marché dont certains ont sollicité des financements externes pour leurs

⁷⁶ La logique qui sous-tend la création de valeur pour l'adhérent est simple. Les dirigeants des caves doivent valoriser au mieux l'apport des adhérents sous peine de les voir quitter la cave.

⁷⁷ Il existe des difficultés de mesure de la création de valeur des PME vitiviniholes du fait que peu d'entreprises sont cotées sur un marché financier. En effet, l'application du modèle d'évaluation des actifs financiers, ou d'autres modèles d'évaluation d'une valeur de marché utilisées pour les grandes entreprises, pose problème. La principale difficulté réside dans l'évaluation du risque systémique pour le calcul du coût du capital et du taux d'actualisation des cash flows attendus.

⁷⁸ COELHO et RASTOIN 2005, p.98) en dénotent 883 entre 1996 et 2003 parmi les 20 plus grandes sociétés mondiales. Ceci a tendance à consolider le lien entre producteurs, distributeurs et détenteurs de marques. Ce mouvement s'est engagé dès le début des années 90 avec les firmes des nouveaux pays producteurs (COELHO et RASTOIN 2007, p.58)

politiques de croissance externe⁷⁹, très peu d'entre eux sont cotées ; la plupart fonctionnant encore sous des formes privées de type familial ou coopératif.

Contrairement à d'autres pays producteurs tels que la Nouvelle Zélande (85%), l'Afrique du Sud (80%), l'Australie (60%), l'Argentine (50%), les Etats-Unis (50%), les leaders français ne contrôlent qu'environ 25% du marché national⁸⁰. C'est un marché⁸¹ qui va se concentrer davantage dans l'avenir, pour permettre notamment aux entreprises françaises d'être plus compétitives, en renforçant leurs moyens techniques et financiers.

Financiarisation et marchés financiers

Avec le développement des marchés financiers, les investisseurs institutionnels ont accru leur influence dans tous les secteurs économiques, ce qui a conduit à l'internationalisation de l'actionnariat des entreprises. Ce mouvement a frappé de plein fouet le secteur agroalimentaire et a conduit à une harmonisation des pratiques de gouvernance et une progression du rendement des actions des entreprises vitivinicoles. "Un indice apparent de l'attractivité de la production vitivinicole s'exprime par le nombre élevé d'investisseurs français ou étrangers, quelque fois extérieurs au monde du vin, qui ont engagé des capitaux de plus en plus importants pour acquérir et rénover des propriétés vitivinicoles en France" (COUDERC et CADOT 2005, p. 169). Pour COELHO et RASTOIN (2005, p.55) : "Dans l'industrie du vin, on a ainsi vu émerger de nouveaux acteurs – notamment des fonds d'investissement spécialisés – de nouvelles stratégies industrielles (recentrage sur le cœur de métier des firmes multinationales) et financières (rachats d'actions propres par les firmes cotées en bourse)". Leur étude montre qu'avec l'apparition de crises dans la filière, les introductions en bourse se sont raréfiées⁸², d'autant plus qu'au lieu de privilégier la maximisation du profit comme prévue par les théories classiques, certains investisseurs s'adonneraient à des motivations artistiques et culturelles relatives à la passion. Ainsi les modalités d'intervention peuvent être le rachat de bouteilles de grande réputation, le contrôle managérial, la recherche de plus-values à court terme, le placement à long terme sur la terre, etc.

Pour des motifs technologiques et sociaux, le marché des vins ne s'est pas concentré relativement tôt, à la différence des autres boissons (spiritueux, bière, sodas), comme dans les autres marchés de produits agricoles, à l'exception du cas des nouveaux pays producteurs. La nouvelle tendance à la concentration en amont et en aval relative à une volonté de faire face à la

⁷⁹ Voir COELHO et RASTOIN (2005, p.96-97). Ces leaders sont : E& Gallo (1933- USA (activité spécialisée à 100%) : 1,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec 21 marques de vin), Constellation Brands (1954- USA (activité diversifiée dans le secteur 37%) : 1,35 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec 9 marques de vin et 8 filiales), Allied Domecq (1994- Grande Bretagne (activité diversifiée dans le secteur 37%) : 1,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec 4 marques de vin et 21 filiales), LVMH (1987- France (activité diversifiée dans d'autres secteurs 25%) : 1,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec 11 marques de vin et 16 filiales), Foster's Group (1888- Australie (activité diversifiée dans le secteur 42%) : 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires avec 15 marques de vin et 17 filiales), groupe CASTEL (1994- France (activité diversifiée dans le secteur 31%) : 924 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 15 marques de vin et 12 filiales). Les autres principaux concurrents français sont : Pernaud Ricard (1975- activité diversifiée dans le secteur 10% : 490 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 21 marques de vin et 3 filiales), Les Grands Chais de France (1979- activité spécialisée 100% : 396 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 2 marques de vin et 7 filiales), Val d'Orbieu (1967- activité spécialisée 100%) : 345 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 4 marques de vin et 4 filiales).

⁸⁰ LVMH, groupe Castel, Pernaud Ricard, Les Grands Chais de France, Val d'Orbieu, Marie Brizard et Rocher International, Baron Philippe de Rothschild, Groupe Boisset, Vranken-Pommery.

⁸¹ Ce marché est très atomisé ; plus de 870 coopératives viticoles animant un réseau de plus de 100.000 déclarants représentent 45% de la production française globale en 2000 (COUDERC, LAHERRERE et REMAUD 2003).

⁸² Ils en ont compté 90 sur la période 1990-2004.

concurrence internationale est essentiellement liée à la pression des marchés financiers, pour une optimisation du rendement et de la structure de gouvernance eu égard à un environnement fortement concurrentiel. "Alors qu'il existe des bourses du cacao et du sucre, il n'existe pas de bourse du vin. Les traditions du métier n'y sont pas favorables et le caractère régionalisé des échanges ne se prête guère à la mise en place de ce type de dispositif" (AUBY 2007, p.49). A partir de là, on peut comprendre aisément les difficultés de mise en place de produits financiers élaborés s'appuyant sur un sous-jacent tel que le vin⁸³. Le marché à terme du vin créé en France a permis d'expérimenter les possibilités de créativité financière des financiers qui se sont heurtés aux professionnels du vin et aux spécificités du métier⁸⁴. A cet effet, BURTON et JACOBSEN (2001) compare le vin et son château -valeur refuge aux produits financiers (actions ou obligations) comme étant une alternative possible ou non de placements fructueux. Cette logique a conduit à la création de fonds d'investissement agricoles qui se sont pour certains, spécialisés dans le secteur vitivinicole⁸⁵.

Si peu d'entreprises de la filière viticole sont cotées sur les marchés financiers pour des motifs déjà évoqués, ASHTA et PATIL (2007) laissent à penser dans leur étude en finance comportementale sur l'exemple du groupe Grands Vins Boisset, que l'objectif d'une entrée en bourse pourrait ne pas être tourné essentiellement vers la maximisation des profits mais vers d'autres motifs de caractères social et culturel. La sortie de la bourse serait dans ce cas assimilée à une tentative de réduction des coûts d'agence et de recentrage de la communication de l'information financière sur des cibles précises d'investisseurs.

Conclusion

Au terme de cet inventaire sur la filière vin, il y a lieu de constater que peu de développements ont été faits en France et à l'étranger dans la recherche théorique et empirique liée tout particulièrement aux outils et aux études de comportement comptable et financier des entreprises de ce secteur qui présentent des caractéristiques propres. En cela, les entités de cette filière ont pendant longtemps développé le secret de leurs pratiques de comptabilité et de leurs gestions financières, à tel point qu'il devrait exister autant de méthodes que d'exploitations. L'une des raisons de cette pénurie de recherche réside également dans le fait que les zones de production de vin n'étaient pas suffisamment nombreuses et interdépendantes par le passé pour susciter une mobilisation plus importante de ressources. La mondialisation et la concurrence avec leurs cortèges de crises financières obligent maintenant ces exploitations à être de plus en plus transparentes et à se doter d'outils de contrôle plus élaborés.

Des initiatives fortes dans le domaine de la recherche en finance et en comptabilité deviennent donc possibles même si dans certains sous-secteurs comme la viticulture (01.1G) où dans les entreprises de type familial, le problème d'accès aux données reste intact. Outre les entreprises des secteurs vitivinicoles, les parties prenantes (actionnaires, investisseurs, associations de producteurs et de négociants, salariés, etc.) exercent des pressions de plus en plus importantes du fait de l'ouverture des capitaux.

⁸³ Le marché des primeurs se prête bien à cette idée. C'est un marché spéculatif dans lequel le négociant va acheter une production qui entre en vieillissement et ne pourra être livrable et commercialisable que deux années plus tard. Dans cet environnement, le courtage tend à se développer. L'exemple du marché à terme du Winefex (Wine Futures Exchange) en France est présenté dans ESTRADA et GRUSON (2001). Pour les aspects concernant les risques de prix et de change, voir VIVIANI (2007) et MAUREL et VIVIANI (2006).

⁸⁴ Voir LASSERRE (1996).

⁸⁵ Voir les exemples de IWIF en Australie, Orange Wine Fermed aux Pays Bas et AWM Wine Fermed en Suisse cités dans AUBY (2007, p. 112).

LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE EN COMPTABILITE ET EN FINANCE DANS LES ENTREPRISES DU
SECTEUR VITIVINICOLE EN FRANCE

Ces parties prenantes contribuent largement à une plus grande harmonisation des méthodes de gestion sous l'effet conjugué des rapports entre les experts comptables et les chefs comptables d'entreprises, pour parvenir à des comptes annuels reflétant davantage la réalité économique ; l'application de normes comptables internationales favorisera incontestablement cet état. La présence d'autres acteurs va enfin dans ce sens avec :

- les analystes financiers qui veulent évaluer plus précisément la situation financière de ces entreprises ;
- les actionnaires, qui souhaitent avoir une meilleure connaissance de la performance financière de leurs entités ;
- les bailleurs de fonds, les investisseurs et les prêteurs qui envisagent de prendre des décisions de financement et d'investissement notamment en orientant les politiques financières à moyen et long terme de ces sociétés ;
- les associations de producteurs ou de négociants qui cherchent à connaître l'état de santé des secteurs concernés ;
- l'état par le biais de l'INSEE, la Banque de France et d'autres bureaux d'études qui désirent évaluer la capacité de création de richesse de ces secteurs dans l'économie ;
- les enseignants et les chercheurs en finance et en comptabilité qui émettent le vœu de former de futurs professionnels, de bâtir des cours spécifiques et de faire avancer la science.

Alors qu'il y a quelques années, il n'existait pas beaucoup de formations spécialisées dans la filière vin, relatives aux domaines du management, leurs multiplications dans les formations de base allant même jusqu'aux 3^{èmes} cycles (masters d'université et mastères de la conférence des grandes écoles) dénotent de ce nouveau besoin. Cela s'en ressent sur les disciplines de comptabilité et de finance de la filière même si d'autres disciplines des sciences de gestion comme l'économie d'entreprise, le marketing et la stratégie ont pris une grande longueur d'avance. En définitive, un travail de recherche au niveau régional et national en France dans les champs explorés dans ce papier se faisant parallèlement avec des comparaisons à l'échelon international, doit aboutir à la conception d'enseignements académiques et à la capitalisation d'une expertise professionnelle capable de guider les entreprises dans leur gestion financière. Les résultats de tels travaux permettront, entre autres, de décliner des parcours de développement et de compétitivité utiles à ces entreprises pour redéployer et redimensionner leurs stratégies et décisions financières à moyen et long terme. Dans ce secteur, Bordeaux est une référence mondiale dont la connaissance des pratiques comptables et financières aidera à mieux comprendre ce qui se passe dans d'autres pays producteurs de vins qui ont une histoire plus ou moins longue. Une bonne connaissance du comportement financier des entreprises concernées, associée à une maîtrise des indicateurs comptables et financiers, alimentera, autant que faire ce peut, l'ingéniosité des financiers de marché pour la création d'instruments financiers.

Bibliographie

- AFC, *Evolution de la recherche comptable et sciences de gestion*, Les cahiers de Recherche de l'AFC, Mai 1997
AIGRAIN (P.), BRUGUERIE (F.), SENIUK (A.), SEVILLA (M.) et STROLL (J.), *Evaluation de l'impact des mesures structurelles viticoles en France*, CIEHAM/IAMM, Montpellier, ONIVINS, 1997.
AMAT (O.), MOYA (S.), BLAKE (J.) et DOWS, *Problematica contable del sector vitivinicola*, Accounting problems in the wine sector, *Tecnica Contable*, (1998), July, p. 527-536.
AMAT (O.) et BLAKE (J.), "Learning ABC in Spain... with no sour grapes", *Management Accounting Magazine for CMA*, 73 (9), 1995.

LA REVUE DU FINANCIER

- AMPHOUX (B.), CIBENEL (C.), LACOMBE (P.) et LIFRAN (R.), "Coûts de production et concurrence, le cas de la viticulture méridionale", *Economie Méridionale*, 84, 1973.
- ASHTA (A.) et PATIL (S.), "Behavioral Finance Issues in Listing and Delisting in the French Wine Industry: Lessons from the Case of Grands Vins Boisés", *Decision*, Vol. 34, No.2, July - December, 2007.
- AUBY (J.-F.), *L'économie du vin : la crise et les remèdes*, Éditions Sud Ouest, 2007.
- AUGERAUD (O.), "Le château d'un domaine viticole et le fisc", *Revue Française de Comptabilité*, n°318, Janvier 2000, p. 11-33.
- AYADI (N.), RASTOIN (J.-L.) et TOZANLI (S.), Les opérations de restructuration des firmes agroalimentaires multinationales entre 1997 et 2003, *Agrodata, Agia Alimentation*, 2004.
- BACHELARD (G.), *La formation de l'esprit scientifique*, Vrin, 1938.
- BALL (T.) et FOLWELL (R. J.), Wine Grape Establishment and Annual Production Costs for Washington Wine Grapes, *EB 1955, Wash. State U. Ext. Serv.*, Pullman, 2003.
- BALL (T.), FOLWELL (R.J.), WATSON (J.) et KELLER (M.), Establishment and annual production costs for Washington Concord grapes, *Washington State University Extension Bulletin*, EB1965, 2005.
- BLAKE (J.), AMAT (O.) et DOWDS (J.), "The drive for quality: the impact on accounting in the wine industry", *Journal of Wine Research*, 9 (2), 1998.
- BREALEY (R.), MYERS (S.) et ALLEN (F.), *Principes de gestion financière*, Édition Pearson Education, 2006.
- BOOTH (B.) et WALKER (R.G.), "Valuation of SGARAs in the wine industry : time for sober reflection", *Australian Accounting Review*, 2003, 13 (3), p. 52-60.
- BOURBONNAIS (R.) et JACQUES (J.-F.), Prévisions des prix des négociants de vin par les cours producteurs : une étude empirique à partir de 10 appellations de vin de Bourgogne, 2000, Working Paper, 22 pages.
- BURTON (B. J.) et JACOBSEN (J. P.), "The rate of return on investment in wine", *Economic Inquiry*, July 2001, Vol. 39 Issue 3, p. 337-351.
- CASTALDI (M.A.) et FOLWELL (R.J.), "Investment and operating costs for various winery Sizes", *Washington State University Agricultural Research Bulletin XB0997E*, 1985.
- CAPRON (M.), "Les modèles comptables et financiers à l'épreuve des mutations économiques et technologiques", *Economies et Sociétés, Série Sciences de Gestion n°15*, Mai 1990, p. 77-92.
- CARLES (M.-C.), *Gestion de la propriété vitivinicole*, Éditions Féret, 2008, 3^{ème} Edition, 138 p.
- CARLÈS (R.), *Audit et gestion de l'entreprise agricole*, Éditions France Agricole, 1999.
- CHARREAUX (G.) et DESBRIERES (P.), "Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionariale", *Finance - Contrôle - Stratégie*, Vol. 1 n° 2, 2001, p. 57-88.
- CHADOURNE (E.), LAMOUREUX (F.), SAMIE (B.), "La qualité, combien ça coûte en AOC Bordeaux ? Etude des coûts pour des vignes hautes et larges à 3 m x 1 m et des vignes basses et étroites à 2 m x 1 m. Bordeaux, Ed. Chambre d'agriculture, 2001.
- CHIRON (M.), DUPUIS (G.), FOURQUET (P.), GRAMET (J.-P.), MERLET (J.-F.) et ROUSSILHE (M.), Coopératives agricoles : guide pratique de l'information financière, *Expert Comptable Media*, 2004.
- COELHO (A. M.) et RASTOIN (J.-L.), "Stratégie des grands groupes internationaux : vers l'émergence d'un oligopole mondial du vin", in *BACCHUS 2005, Enjeux, stratégies et pratiques dans la filière vitivinicole*, Éditions La Vigne, Dunod 2004, p. 79-99.
- COHEN (E.), Statut épistémologique et développement historique de la gestion financière, *Cahier de Recherche n°9217, CEREQ Dauphine*, 1992.
- COLASSE (B.), "A quoi sert la recherche comptable ? Des fonctions du chercheur en comptabilité", *Revue Française de Comptabilité* n°264, Février 1995.
- COLASSE (B.), Pour une épistémologie de la comptabilité des entreprises, *Cahier de Recherche n°7904, CREFI Dauphine*, 1979.
- COLLECTIF, *Guide comptable des exploitations agricoles : Liste des Comptes*, Édition Educagri, 2007.
- COLLECTIF, *Plan Comptable des Exploitations Agricoles : Dans Quels Comptes*, Édition Educagri, 2007.
- COOKE (G.) et LAPSLEY (J.) Making Table Wine at Home, Department of Viticulture and Enology, University of California, 1988.
- CORMIER (D.) et TREMBLAY (D.), "La comptabilité à la recherche d'assises scientifiques - Partie 1", *Economie et Comptabilité* n°174, Mars 1991.
- CORMIER (D.) et TREMBLAY (D.), "La comptabilité à la recherche d'assises scientifiques- Partie 2", *Economie et Comptabilité* n°175, Juin 1991.
- COUDERC (J.-P.) et CADOT (J.), "Essai de caractérisation financière des exploitations vitivinicoles en France", in *BACCHUS 2006, Enjeux, stratégies et pratiques dans la filière vitivinicole*, Éditions La Vigne, Dunod 2005, p. 167-194.
- COUDERC (J.-P.) et REMAUD (H.), "Gouvernance et performance financière des entreprises françaises des vins tranquilles", in *BACCHUS 2005, Enjeux, stratégies et pratiques dans la filière vitivinicole*, Éditions La Vigne, Dunod 2004, p. 225-247.
- COUDERC (J.-P.), LAHERRERE (F.) et REMAUD (H.), Analyse financière des caves coopératives de la filière vitivinicole en France (1999-2001) (vins tranquilles), Recherche-action Crego Université de Montpellier II, UMR MOISA, Agro Montpellier et Crédit Agricole, pour le compte de l'Onivins, 2003.

LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE EN COMPTABILITE ET EN FINANCE DANS LES ENTREPRISES DU
SECTEUR VITIVINICOLE EN FRANCE

- COUDERC (J.-P.), DJIAN (M.) et GAUDIN (S.), Dénombrement et analyse financière des entreprises de la filière vitivinicole en France, rapport de recherche-action, UMR MOISA, 2001.
- COUDERC (J.-P.), et REMAUD (H.), "Evolution et analyse financière des entreprises de la filière vitivinicole en France (1992-2001)", rapport de recherche-action, UMR MOISA, 2002.
- COUDERC (J.-P.), LAHERRE (F.) et REMAUD (H.), Typologie des entreprises de l'aval. Analyse et typologie financière des entreprises de l'aval de la filière vitivinicole française, Etude réalisée pour le compte de l'Onivins, 2004.
- COURET (F.), Les différences de cotations entre appellations ou comment comparer l'efficacité des entreprises viticoles en Aquitaine, Enita, 19 pages, ND.
- CUMMINGS (L.), "Accounting for crops", Australian CPA 70 (8), 2000.
- DESCARTE (R.), *Discours de la méthode*, Édition Flammarion, 2000.
- DOSSIER SPECIAL, "La norme IAS 41 sur l'agriculture et son application en viticulture", *Revue Française de Comptabilité* n°387, avril 2006, p.26-37.
- DOWLING (C.) et GODFREY (J.), "AASB 1037 Sows the Seeds of Change: A Survey of SGARA Measurement Methods", *Australian Accounting Review* 11, 1, 2001, p. 45-52.
- EISENMAN (L.), *The Home Winemakers Manual*, 1998.
- ESTRADE (Y.) et GRUSON (P.), "Winex : opportunité à saisir ou horreur économique", *Connaissances et Action*, Bordeaux Management School, Février 2001.
- IGILL (G.P.) et JUCHAU (R.), *Agricultural accounting: perspective and issues*, Whitstable, The Oyster Press, 2000.
- FICKLE (L.A.), FOLWELL (R.J.), BALL (T.) et CLARY (C.), "Small winery investment and operating costs", *Washington State University Extension Bulletin*, 2005.
- FISHER (I.), *The theory of interest*, Macmillan, 1930.
- FOLWELL (R.J.), BALES (T.A.) et EDWARDS (C.G.) "Cost economics and economic impacts of pricing and product mix decisions in premium table wine wineries", *Journal of Wine Research*, 12(2), 2001, p. 111-124.
- FOLWELL (R.J.) et CASTALDI (M.A.), Bulk winery investment and operating costs. Agricultural Research Center Washington State University Research Bulletin XB0997E, 1988.
- FOLWELL (R.J.) et CASTALDI (M.A.), "Economics of size in wineries and impacts of pricing, and product mix decisions", *Agribusiness*, 3, 1987, p. 281-292.
- FRIEDAM (1970), "The Social Responsibility of Business Is to Increase Its Profits", *New York Times Magazine*, September 13.
- GED (A.), "Les nouvelles voies de recherche en comptabilité managériale", *Economie et Comptabilité*, Octobre 1988, p.147-179.
- GOYEN (M.), et ROBERTS (D), The Definition of Self-Generating and Regenerating Assets : Some Taxonomies, Working Paper, 1991, p. 91-3.
- HERBOHN (K.H.), "Accounting for SGARAS: A Stocktake of Accounting Practice Before Compliance With AASB 141 Agriculture", *Australian Accounting Review* 16, 2, 2006, p. 62-77.
- JENSEN (M.-C.) et MECKLING (W.-H.), "Theory of the firm, managerial behaviour, agency costs and ownership structure", *Journal of Financial Economics*, Vol. 3 n°4, 1976, p. 305-360.
- JUCHAU (R.), "Right on the bottle", *Australian CPA*, February 2001, p. 60-62.
- JUCHAU (R.), "Australian wine companies: asset reporting practices", *Australian Accountant*, February 1996, p. 32-36.
- KUHN (T. S.), *La structure des révolutions scientifiques*, éditions Champs Flammarion, coll. Sciences, 2008.
- LAPORTE (C.), Systèmes d'information sur la qualité et le profit: le cas des vins d'appellation d'origine contrôlée de Bourgogne, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 2000.
- LASSERRE (F.), La filière des vins et l'hypothèse de la création d'un marché à terme", Thèse soutenue Bordeaux IV en 1996 ref 1996BOR40023.
- LEJET (G.) et ARNOLD (P.), *La comptabilité agricole*, Tec & Doc-Lavoisier Édition : 3e éd. 1998, 280 p.
- MAUREL (C.), "Les caractéristiques du contrôle de gestion au sein des sociétés coopératives de production", *Comptabilité - Contrôle - Audit*, Vol. 2, Décembre 2008, p. 155-171.
- MAUREL (C.) et VIVIANI (J.-L.), Gestion du risque de change dans les PME : exemple des entreprises viticoles de la vallée du Rhône, *Enometrics XIII*, Bordeaux, 2006.
- MONTAIGNE (E.) et COUSINIE (P.), "Le marché du vin en 2004", in *BACCHUS 2005. Enjeux, stratégies et pratiques dans la filière vit-vinicole*, Éditions La Vigne, Dunod 2004, p. 3-29.
- MORA (P.), *Le commerce du vin : panorama et perspectives*, Dunod, 2007, 216 p.
- MORIN (E.), *La méthode*, Édition Seuil 1981.
- MONROUX (F.), MONROUX (O.), DERAMBURE (C.), GRANDCHAMP (B.), MORTEMOUSQUE (J.), *Le patrimoine viticole : sa valeur, sa transmission, son avenir à l'heure de l'Europe*, Édition Lavoisier, 1993.
- MOUGEOT (N.) et PERIFNON (C.), How do illiquid assets improve portfolio performance ? The case of Bordeaux vine, *Colloque VDQS Reims* 2000.
- NONCIAUX (B.), "Les options fiscales en agriculture", *Revue Française de Comptabilité*, n°318, Janvier 2000, p. 34-38.
- OEC, Les obligations comptables et fiscales des agriculteurs, Ordre des Experts comptables, OEC, 2007a.

LA REVUE DU FINANCIER

OEC, Les sociétés en agriculture : Régimes juridiques et fiscaux, Ordre des Experts comptables, OEC, 2007b.

- OIV, Situation et statistiques du secteur vitivinicole mondial en 2005, 2008.
- PAILLER (J.), Ordres de grandeur – Appellations Bordeaux - Bordeaux supérieur 2002. ENITA de Bordeaux, 2004, 51 pages.
- PAILLER (J.), Quelle place pour le tableau pluriannuel des flux financiers (TPFF) dans la gestion financière des domaines viticoles, *Enométrie*, Mai 2000.
- PAILLER (J.), "Identification et analyse de l'efficacité des principales stratégies des domaines viticoles de l'Entre-Deux-Mers", *Revue I.A.A.*, n°6, 1998.
- PEYREZ (R.), *La gouvernance de l'entreprise*, Edition La découverte, 2003.
- PISONI et WHITE, "Writing a Business Plan: An Example for a Small Premium Winery", Dept. of Ag & Applied Economics & Management, College of Agriculture and Life Sciences, Cornell University, Ithaca, NY, EB 2002-07.
- POPPER (K. R.), *La logique de la découverte scientifique*, Edition Payot, 2007.
- RAVLIC (T.), "Standards setters spark sector debate", *Chartered Accountants Journal*, 79, 2000.
- REYNIER (A.), *Manuel de viticulture*, 9e édition, Paris : Lavoisier, 2003, 500 pages.
- ROBERTS (D.L.), STAUNTON (J.J.) et HAGAN (L.L.), Accounting for Self-Generating and Regenerating Assets, Discussion Paper No. 23, Caulfield: Australian Accounting Research Foundation, 1995.
- RODRIGUEZ (P.) et OCEJO (J.), Aspectos del plan general contable de las empresas del sector vitivinicola, (Issues of the general accounting plan to the wine sector), *Técnica Contable*, March, 2002.
- RODRIGUES (L.) et VIANA (R.C.), "A special accounting treatment for regulated industries? The case of the port wine industry", *Journal of Wine Research* 17 (1), 2006.
- ROUZET (E.) et SEGUIN (G.), *Management de l'entreprise vitivinicole*, Dunod, 2004, 240 p.
- SAMIE (H.), Des coûts de production aux coûts de revient : calcul et analyse des données de 19 exploitations viticoles du Médoc pour l'année 1994, Mémoire ENITAB, 1995, 185 pages.
- SCÉES, Viticulture : recensement agricole, *AGRESTE Cahiers*, n°3, 2002.
- SCHLEIFER (A.) et VISIINY (R.), "A survey of corporate governance", *The Journal of Finance*, Vol. 52 n°2, 1997, p. 737-783.
- VINIFLOR, Vin et cidre : faits et chiffres, VINIFLOR, Septembre 2007.
- VIVIANI (J.-L.), "Capital structure determinants: an empirical study of French companies in the wine industry", *International Journal of Wine Business Research*, 20(2), 2008, p. 171-194.
- VIVIANI (J.-L.), "Protection against wine price risk: a real option approach", *Journal of Wine Economics*, 2(2), 2007, 168-186.
- VIVIANI (J.-L.) et CHABIN (Y.), "Performance des coopératives viticoles : des indicateurs stratégiques et prospectifs à la création de valeur", in *BACCHUS 2008, Enjeux, stratégies et pratiques dans la filière vitivinicole*, Editions La Vigne, Dunod 2007, p. 211-233.
- WATT (R.) et ZIMMERMAN (J.-L.), "Positive accounting theory : a ten year perspective", *Accounting*, 65 (1), 1990, p. 131-156.
- WILLIAMS (B) et WILMSHURST (T.), Accounting for Self-Generating and Regenerating Assets – Meeting the Objectives, School of Accounting and Corporate Governance, Faculty of Business, University of Tasmania, working Paper Series No: 3 / 2008

Mémoires d'expertise comptable

- ANDRE (T.), Mise en œuvre de l'audit par les risques d'un négociant bourguignon et application pratique à la revue des stocks, 2007.
- BAUCHER (B.), Le rôle du professionnel comptable dans le contrôle et l'évaluation des stocks de vin vinifiés sur un an au plus : proposition d'outils, 2003.
- CAPITAINE (O.), L'impôt sur les sociétés et la société holding, des outils au service des viticulteurs champenois, 2005.
- CAYROCHE (J.), Les vins de Sauternes, stocks à rotation lente - Présentation d'une méthode de valorisation - Incidences comptables et fiscales, 1998.
- DAVID MIAS (L.), Apport de l'expert-comptable à la prévention des risques et des litiges dans les sociétés coopératives agricoles : application aux coopératives viticoles champenoises, 2004.
- DARRIGADE (J.), Sous activité et surproduction viticoles : adaptation des notions d'imputation rationnelle des charges fixes et de produits dérivés aux particularités des grands vins de Bordeaux, 1994.
- DOUILLARD (J.-P.), Contrôle des stocks de vins de Champagne : aspects économiques, comptables et fiscaux, 1992.
- GABORIT (I.), Particularités de l'activité de négoce de vins - audit externe et organisation interne, 1999.
- GIORGI (L.), Le contrôle des stocks dans les caves des coopératives viticoles : application aux coopératives du sud de la France, 2002.
- GUILLOU (C.), Stocks de champagne : proposition d'une méthode d'évaluation et de suivi de gestion, 2003.
- LASSUS (Ph.), Etude d'un cas particulier de vente à livrer : le négoce en primeur des vins de bordeaux, essai d'une définition de la démarche de l'expert comptable. 1988.

*LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE EN COMPTABILITE ET EN FINANCE DANS LES ENTREPRISES DU
SECTEUR VITIVINICOLE EN FRANCE*

- Le HENANFF (D.), Démarche prévisionnelle appliquée aux particularités d'une entreprise viticole de la région délimitée du Cognac, 1990.
- LOUSTAUNAU (Y.), L'application des normes IAS/IFRS dans le secteur vitivinicole", 2003.
- LUCCHINI (E.), Transmission à titre gratuit de l'exploitation viticole : rôle de l'expert-comptable dans sa mission d'assistance, 2002.
- MARMAYOU (J.), Nature juridique du contrat liant le coopérateur à la coopérative : tentative de solution appliquée aux coopératives viticoles, 1986.
- MARQUIS (G.), Valorisation des stocks viticoles de la Vallée du Rhône méridionale, 2001.
- OHANA (L.), Commissariat aux comptes dans les coopératives agricoles viticoles (Le) : la révision des points spécifiques dans les caves coopératives du midi méditerranéen, 1991.
- OUVRAD (St.), Gestion du risque clients dans le négoce international en vins (La) : mise en place d'outils de gestion et de procédures, 1997.
- PARGOIRE-MATHON (L.-P.), Le commissariat aux comptes dans les coopératives viticoles, 2007.
- PELTIER (Y.), Traitement de la créance née de l'apport de raisins à une coopérative viticole dans le val de Loire : le bilan du viticulteur coopérateur, 2006.
- PIETREMENT (A.), Contribution de l'expert comptable à la gestion d'une coopérative : application à la coopérative agricole viticole champenoise, 2002.
- PRIVAT de FORTUNIE (M.), Proposition d'un système d'analyse d'exploitation et de gestion prévisionnelle pour de grands châteaux du vignoble bordelais, 1992.
- RENARD (E.), Les ventes de vins en primeur : guide de révision et de contrôle des comptes annuels, 2001.
- RENY (P.), Gestion de l'exploitation viticole et vinicole de champagne : recherche d'une méthode de détermination des coûts, utilisations concrètes des résultats obtenus, 1992.
- REVEILLE (D.), Evaluation de la créance du coopérateur producteur de côtes du Rhône sur sa coopérative (L') : rôle de l'expert comptable, 1991.
- ROUX (T.), L'opportunité pour l'adhérent d'une coopérative viticole de créer sa cave particulière, étude d'un projet en Roussillon, 1999.
- SCHENATO (J.-M.), L'expert-comptable dans son rôle de conseil à l'installation d'un jeune viticulteur en Languedoc Roussillon, 2005.
- SENAUX (C.), Proposition d'un modèle de formation de résultat pour des exploitations vitivinicoles de la région centre, 1996.
- STOLL (G.), Essai d'évaluation des stocks de vin : spécificité des vins d'Alsace, 1983.
- TIRAVY (P.), Système de comptabilité analytique d'exploitation (Le) : essai d'élaboration dans une entreprise de négoce de vins en gros, 1990.
- VANDERSTICHELEN (T.), Le professionnel face aux droits de plantation en matière viticole, 2004.